



Renaud MARIS

Expert-comptable – Commissaire aux comptes – Expert judiciaire

3G INGENIERIE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 5 000 euros

44 RUE ARISTIDE BRIAND,

77410 CLAYE-SOUILLY

830 836 979 R.C.S. Meaux

***Rapport du commissaire à la transformation,
sur la transformation de la société,
3G INGENIERIE,
Société à Responsabilité Limitée,
en S.A.S***



Renaud MARIS
Expert-comptable – Commissaire aux comptes

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société
3G INGENIERIE
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
en S.A.S**

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 12 mai 2025, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés, et de me prononcer, en application des dispositions des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ;
- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société.

1 - Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Mes contrôles ont porté sur le bilan arrêté au 31 décembre 2024 joint au présent rapport.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société 3G INGENIERIE est une EURL au capital de 5 000 euros divisé en 50 parts de cent euros (100) chacune dont le siège social est sis 44 rue Aristide Briand 77410 CLAYE-SOUILLY immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 830 836 979.
- Elle est détenue à 100 % de son capital par la société 3G GROUPE société par actions simplifiée au capital de 273 000 euros ayant son siège social 44 rue Aristide Briand 77410 CLAYE-SOUILLY immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 903 280 303.
- La société 3G INGENIERIE a pour objet la maîtrise d'œuvre d'exécution de bâtiment de voirie et réseaux divers la direction de travaux et l'organisation et pilotage et coordination de chantier et la gestion de tous les aspects techniques de la construction.
- Le bilan arrêté le 31 décembre 2024, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un total de prestations de services de 2 012 162 euros contre 1 353 800 euros au 31 décembre 2023 correspondant aux suivis des différents projets.
- Les achats non stockés de matières et fournitures s'élèvent à 24 223 euros au 31 décembre 2024 contre 25 147 euros au 31 décembre 2023.
- La sous-traitance s'élève au 31 décembre 2024 à 626 200 euros et représente 31,12 % du chiffre d'affaires contre 644 128 euros soit 47,58 % du chiffre d'affaires l'exercice précédent.
- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 639 040 euros au 31 décembre 2024 contre 212 873 euros au 31 décembre 2023. Cette augmentation de 426 167 euros est essentiellement liée aux prestations de la société 3G GROUPE qui s'élèvent à 440 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 0 euros au titre de l'exercice précédent.
- Les salaires et charges sociales s'élèvent au 31 décembre 2024 à 417 602 euros contre 480 503 euros l'exercice précédent soit une baisse de 62 900 euros.
- Le résultat d'exploitation s'élève à 263 393 euros au 31 décembre 2024 contre 200 049 euros l'exercice précédent.
- Le résultat net comptable fait ressortir un excédent de 92 705 euros, après constitution d'une provision pour dépréciation de titres de participation de 113 190 euros et de la constatation de l'impôt sur les sociétés, contre 157 766 euros l'exercice précédent.
- Les capitaux propres de votre société s'élèvent au 31 décembre 2024 à 448 039 euros pour capital social de 5 000 euros.
- L'actif net immobilisé au 31 décembre 2024 s'élève à 14 787 euros et représente des immobilisations corporelles et la valeur des titres d'une filiale et participation en concordance avec les tests de dépréciation pratiqués.

2- Mission du commissaire à la transformation :

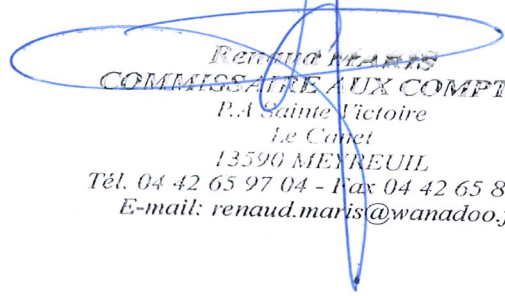
J'ai mis en œuvre de diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Meyreuil le 06 juin 2025

Le commissaire à la transformation
Renaud MARIS



RENAUD MARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
P.A. Sainte Victoire
Le Canet
13590 MEYREUIL
Tél. 04 42 65 97 04 - Fax 04 42 65 86 50
E-mail: renaud.maris@wanadoo.fr